



POLITIQUE ET PROCÉDURES DE GARANTIE IPD (En vigueur le 25/09/2020)

GUARANTIE IPD

PIÈCES POUR MOTEURS DIESEL

Applications sur route :

Les pièces neuves IPD pour ces applications sont garanties contre tout défaut de fabrication et de matériel dans des conditions normales d'utilisation et de service pendant 2 ans avec un nombre illimité de kilomètres de fonctionnement. La période de garantie IPD s'étend à partir de la date d'installation du produit IPD dans le moteur, cependant la période de garantie totale ne doit pas dépasser 3 ans à partir de la date d'achat du distributeur d'origine en se basant sur la facture IPD.

Applications hors route :

Les pièces neuves IPD pour ces applications sont garanties contre tout défaut de fabrication et de matériel dans des conditions normales d'utilisation et de service pendant 1 an ou 3 600 heures de fonctionnement (selon la première de ces éventualités à survenir). La période de garantie IPD s'étend à partir de la date d'installation du produit IPD dans le moteur, cependant la période de garantie totale ne doit pas dépasser 2 ans à partir de la date d'achat du distributeur d'origine sur la base de la facture IPD.

PIÈCES POUR MOTEURS À GAZ NATUREL OU À MÉTHANE

Les pièces neuves IPD pour ces applications sont garanties contre tout défaut de fabrication et de matériel dans des conditions normales d'utilisation et de service pendant 2 ans avec un nombre d'heures illimité de fonctionnement, à l'exception de la garniture de culasse, qui sont garanties pendant 1 an avec un nombre d'heures de fonctionnement illimité. La période de garantie IPD s'étend à partir de la date d'installation du produit IPD dans le moteur, cependant la période de garantie totale ne doit pas dépasser 3 ans (2 ans pour les trains de soupapes) à partir de la date d'achat du distributeur d'origine en se basant sur la facture IPD.

PIÈCES POUR CATERPILLAR® SÉRIE 3600

La couverture pour toutes les pièces des moteurs Caterpillar® série 3600 est limitée au remplacement de la pièce défectueuse ou au remboursement du prix d'achat initial de chez IPD uniquement. Aucun autre frais ou réclamation n'est couvert par cette garantie pour les moteurs Caterpillar® série 3600, y compris les dommages progressifs et la main-d'œuvre.

TOUTES LES AUTRES PIÈCES Rénovées

Garantie d'absence-de corps étrangers/ contaminants-dans des conditions normales d'utilisation et de service pendant 1 an, 160 000 kilomètres, ou 3 600 heures de fonctionnement (selon la première de ces éventualités à survenir). La période de garantie IPD s'étend à partir de la date d'installation du produit IPD dans le moteur, cependant la période de garantie totale ne doit pas dépasser 2 ans à partir de la date d'achat initiale des produits IPD par le distributeur sur la facture IPD.

TOUTES LES PIÈCES

La période de garantie IPD ne s'applique pas aux produits fournis dans le cadre d'une garantie antérieure ou dans un cas de gratuité. Seule la période de garantie initiale est garantie.

La présente garantie est fournie par Industrial Parts Depot (IPD), LLC pour les pièces de moteur de marque IPD fabriquées ou distribuées par IPD, ou ses distributeurs affiliés.



RESPONSABILITÉ IPD

Si toutes les procédures de réclamation ont été suivies et que IPD détermine qu'il s'agit d'un cas de garantie, la responsabilité maximale de IPD est décrite ci dessous(remarque : toutes les réclamations garanties seront réglées par une note de crédit au profit du distributeur IPD, aucun remboursement en espèces ne sera effectué). Toutes les pièces retournées qui font l'objet d'une réclamation sous garantie deviennent la propriété de IPD. La présente garantie est limitée à la remise du moteur dans son état antérieur à la défaillance.

PIÈCES

Pièces neuves

IPD a le choix entre 1) fournir les pièces nécessaires, ou 2) rembourser le Distributeur IPD à son coût d'achat pour les pièces nécessaires à la réparation de la panne couverte par la garantie, y compris les dommages progressifs causés par la pièce défectueuse ou en conséquence directe de celle-ci (à condition que les procédures et les conditions de réclamation IPD sont respectées). Toutes les pièces nécessaires pour réparer les dommages, autres que les pièces fournies par IPD, doivent être convenues à l'avance avec IPD.

Toutes les pièces rénovées

Limité au remplacement de la pièce et à sa main-d'œuvre de remplacement uniquement.

ARTICLES D'ENTRETIEN (UNIQUEMENT LES NOUVELLES PIÈCES)

IPD remboursera aux distributeurs les frais d'entretien des articles tels que l'huile, l'antigel et les filtres qui ne sont pas réutilisables en raison de la réparation d'une défaillance d'une pièce neuve sous garantie, mais qui doivent être convenus à l'avance avec IPD.

MAIN-D'ŒUVRE

IPD remboursera le distributeur pour la main-d'œuvre à un taux forfaitaire publié ou à un taux forfaitaire de IPD, et ne dépassera pas le coût de la main-d'œuvre du Distributeur, qui ne doit pas représenter plus de 50,00 \$ (USD) par heure. Aucun taux de jour férié ou d'heures supplémentaires ne sera payé par IPD, sauf accord préalable de IPD.

NON COUVERT :

IPD n'est pas responsable pour :

Temps d'arrêt et/ou frais de remorquage
Temps de diagnostic et/ou pièces
Frais d'essai du dynamomètre
Temps de déplacement, heures supplémentaires,
frais d'hôtel ou de repas
Kilométrage du camion de service, et/ou équipement
de service

Véhicule de remplacement/location d'équipement
Dommages consécutifs et frais
Transport du moteur ou du véhicule à destination
et en provenance du lieu de réparation
Dommages progressifs et/ou éléments d'entretien
liés à la défaillance des pièces rénovées de IPD

RESPONSABILITÉ DU PROPRIÉTAIRE

C'est la responsabilité du propriétaire d'entretenir et d'utiliser correctement le moteur conformément aux spécifications et aux manuels d'utilisation et d'entretien, selon le fabricant d'origine du moteur.

Toutes les pièces associées à une défaillance présumée doivent être retournées au distributeur IPD où elles ont été achetées conformément aux procédures susmentionnées, sauf accord préalable IPD.



Le propriétaire est responsable de tous les temps d'arrêt, de la cargaison et des dommages consécutifs, des frais d'exploitation ou des pertes résultant d'une défaillance couverte par la garantie.

Le propriétaire est responsable de tous les frais de transport encourus pour l'acheminement du moteur/équipement vers et depuis le site de réparation.

PROCÉDURES DE RÉCLAMATION DE GARANTIE IPD

1. L'utilisateur final doit contacter le distributeur IPD auprès duquel les articles ont été achetés pour entamer la procédure de réclamation. Toute communication se fera entre IPD et le distributeur qui a acheté directement les produits IPD.
2. Le distributeur doit aviser IPD de la réception d'une réclamation, et IPD lui indiquera alors la procédure à suivre.
3. Le distributeur IPD est responsable de :
 - a. Remplir le formulaire de demande de garantie IPD et renvoyer les pièces et la documentation, sauf instructions contraires IPD (remarque : tous les frais d'expédition sont à la charge de l'utilisateur final ou du distributeur, IPD n'organise pas la collection de colis).
 - b. Soumettre les réclamations dans un délai de 30 jours à compter de l'avis de la défaillance présumée.
 - c. Pour qu'une réclamation soit prise en compte, un rapport du module de commande moteur (ECM) est requis (s'il en est équipé) au moment où la demande de garantie est présentée.
4. Les pièces associées à une défaillance présumée d'un produit IPD doivent être renvoyées au support technique IPD aux États-Unis pour prise en compte de la garantie, sauf contre-indication par IPD.
5. Si IPD détermine que la situation est sous garantie, tous les règlements seront effectués par l'intermédiaire du distributeur IPD, sauf si IPD en décide autrement. Si la demande de garantie est refusée, tous les produits soumis à l'examen de IPD seront conservés pendant 60 jours après la date du refus de garantie et seront ensuite détruits, à moins qu'il ne soit demandé de les retourner aux frais du distributeur.

REMARQUES

La présente garantie s'applique uniquement aux pièces vendues sous la marque IPD des produits.

Les défaillances impliquant un abus, un mauvais assemblage, un ajustement, une modification, un fonctionnement et/ou un manque d'entretien approprié ne sont pas couvertes par cette garantie.

Il n'existe aucune garantie, explicite ou implicite, y compris les garanties de qualité marchande ou d'adéquation à un usage particulier par IPD, à l'exception de la garantie contre les défauts de matériaux et de fabrication. Personne n'est autorisé à engager IPD pour toute autre garantie de cette nature.

IPD n'est pas responsable des dommages indirects ou consécutifs.

La présente garantie ne s'applique pas aux pièces fournies gratuitement par IPD, ou en remplacement d'une situation antérieure couverte par la garantie.

Toute altération ou modification des produits IPD et/ou de ceux des spécifications de performance et d'émissions des fabricants de moteurs d'origine annule toute garantie du produit par IPD.